



S . E . V . E
GESTION & POTABILISATION DE L'EAU

CONCEPTION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION ET ANIMATIONS PEDAGOGIQUES POUR LE SYNDICAT DE L'EAU DU VAR EST (SEVE)

COMMUNES DU MUY, ROQUEBRUNE SUR ARGENS, PUGET SUR ARGENS,
FREJUS ET SAINT RAPHAËL

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

Version 1

Syndicat de l'Eau du Var Est

S.E.V.E. • BP 40022 • 83601 FRÉJUS Cedex • Tél. : 04 94 17 66 95 • E-mail : c.krakowski@ville-frejus.fr

CONCEPTION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION ET ANIMATIONS PEDAGOGIQUES POUR LE SYNDICAT DE L'EAU DU VAR EST (SEVE)
MARCHES PUBLICS
RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Les mentions figurant dans ce modèle n'ont pas à être indiquées si elles ont été portées dans l'avis d'appel public à la concurrence.

A TRAVAUX B FOURNITURES C SERVICES

Section I - Identification de l'acheteur

1 Etat 2 Région 3 Département 4 Commune
5 Etablissement public national 6 Etablissement public territorial 7 Autres

Section II - Nom ou raison sociale et adresse

Nom ou raison sociale de l'acheteur : SYNDICAT DE L'EAU DU VAR EST	Personne responsable du marché : Madame la Présidente
Adresse : Syndicat de l'Eau du Var Est (SEVE) BP 40022	Code postal : 83 601
Ville : FREJUS Cedex	Pays (autre que la France) :
Téléphone : 04.94.17.66.55	Poste :
Télécopieur :	Adresse de courrier électronique (courriel) : c.krakowski@ville-frejus.fr
	Adresse internet (U.R.L.) :

Pour formuler les adresses complémentaires, se reporter à l'annexe I

Section III - Objet du marché

1) Objet du marché : **conception de supports de communication et animations pédagogiques pour le syndicat de l'eau du var est (SEVE)**

Le Syndicat de l'Eau du Var Est (SEVE) est un établissement Public de Coopération Intercommunale qui a pour vocation l'alimentation en eau potable de sept communes.

Il s'agit de concevoir des outils et des vecteurs de communication, associés à une identité visuelle spécifique, afin de répondre aux objectifs de l'action 6 du PGRE du Bas Argens : « Sensibiliser les usagers AEP ». Cette démarche sera le fruit d'un travail conjoint avec le SEVE, et devra être adaptée aux différents publics cibles. La présente consultation est composée d'un lot unique de deux tranches optionnelles.

2) Type de marché de Travaux

72000000-5 - Services de technologies de l'information, conseil, développement de logiciels, internet et appui.

3) Forme du marché :

- S'agit-il d'un marché à bons de commande ? non oui

- S'agit-il d'un marché à bons de commande sans minimum ni maximum avec plusieurs titulaires et remise en compétition non oui

- S'agit-il d'un marché à bons de commande sans minimum ni maximum avec plusieurs titulaires pour des produits ou matériels dont certaines caractéristiques ne peuvent être précisées qu'en fonction du déroulement d'une mission de recherche scientifique ou technologique (article 71, V) ? non oui

- S'agit-il d'un marché passé pour l'achat d'énergie (article 81) ? non oui

- S'agit-il d'un marché à tranches ? oui non

- S'agit-il d'une convention de prix associée à des marchés types ? oui non

4) Conformément à l'article R 2123-5 du Code de la Commande Publique, en vigueur au 1^{er} avril 2019, le pouvoir adjudicateur souhaite négocier après la remise des offres mais se réserve la possibilité de renoncer à cette négociation.

Section IV – Lieu d'exécution ou de livraison

1) Lieu d'exécution : Roquebrune-sur-Argens, Puget sur Argens, Fréjus, Saint Raphaël, Le Muy

Section V – Caractéristiques principales

- Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :

Dans le cadre de cette opération, l'Entrepreneur ou groupement d'Entrepreneur aura à réaliser les prestations suivantes :

Il s'agit de concevoir des outils et des vecteurs de communication, associés à une identité visuelle spécifique, afin de répondre aux objectifs de l'action 6 du PGRE du Bas Argens : « Sensibiliser les usagers AEP ».

- Refus des variantes Cocher cette case lorsque les variantes ne sont pas autorisées

Dans le cas où les variantes sont autorisées, indiquer les exigences minimales du cahier des charges à respecter (le cas échéant) :

.....
.....
.....

Section VI – Division en lots

1) Prestations divisées en lots : non oui

2) Possibilité de présenter une offre pour un lot plusieurs lots l'ensemble des lots

Section VII – Durée du marché ou délai d'exécution

1) Durée du marché ou délai d'exécution

Le délai d'exécution est estimé à 36 mois. Elle est prise en compte dans le CCTP et prendra effet à compter de l'ordre de service de démarrage des prestations.

2) Date prévisionnelle de début des prestations : février 2021

Section VIII – Conditions relatives au marché

- 1) Cautionnement et garanties exigés : *(le cas échéant)* Sans objet.
- 2) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services :

En application du Code de la Commande publique, Article R2142-19 à Article R2142-27, le candidat peut se présenter individuellement ou sous la forme d'un groupement. Toutefois après l'attribution au vu de l'unité du marché, dans le cadre d'un groupement, celui-ci devra être solidaire ou au minimum conjoint avec mandataire solidaire afin de ne pas mettre en péril l'exécution de l'opération en cas de défaut d'un cotraitant.

- 3) Possibilité de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements :

non oui

- 4) Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : la langue française

Section IX – Présentation des offres

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datée et signées :

- Une lettre de candidature établie sur un imprimé DC1 complétée et signée. L'imprimé DC1 est disponible sur [le site du ministère](#), thème « Commande publique », rubrique « Les formulaires », complété. La dernière version doit être utilisée
- un formulaire DC2. La dernière version doit être utilisée ;
- si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat, pour justifier :
 - qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales,
 - qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir,
 - qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du code du travail ;
- la production de l'extrait Kbis ou de l'enregistrement de la société au registre du Commerce ou équivalent,
- la production du chiffre d'affaires annuel des trois dernières années,
- la production de références et/ou certificats de capacité pour des prestations similaires datant de moins de 3 ans, en indiquant le montant, la date et le destinataire de l'opération,
- effectifs et compétences du personnel,
- moyens techniques de l'entreprise;
- l'Acte d'Engagement, rempli et approuvé par le candidat ;
- Le CCAP, approuvé par le candidat ;
- Le CCTP, approuvé par le candidat ;
- Toutes les annexes, approuvées par le candidat ;
- Le BPU et DQE complétés par le candidat ;

- un mémoire technique, à établir par le candidat, explicitant la méthodologie envisagée pour mener à bien la mission, les moyens matériels et humain affectés à l'opération (curriculum vitae des personnes qui participeront à la mission) ;
- un planning prévisionnel détaillé, à établir par le candidat.

Les autres pièces et documents (inclues les attestations d'assurance) qu'il est prévu de fournir conformément aux dispositions de l'article R. 2143-3 à R. 2143-12 et 51 du Code de la Commande publique en vigueur au 1er avril 2019.

Conditions propres aux marchés de services (le cas échéant) :

- Les prestations sont-elles réservées à une profession particulière ?

non oui

- Les candidats seront-ils tenus d'indiquer les noms et les qualifications professionnelles des membres du personnel d'encadrement chargé de l'exécution du marché ?

non oui

Section X : Modalité de remise des offres

Les dossiers remis par les candidats sont transmis de sorte qu'il soit possible de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception et d'en garantir la confidentialité.

Les candidats doivent opter pour la transmission électronique de leurs offres.

Il n'est pas permis de joindre une offre papier au dossier électronique (dans ce cas, les offres seront considérées comme non recevables).

Les offres sont à remettre par voie électronique via la plateforme choisie par le maître d'ouvrage, et le dossier électronique devra intégrer l'ensemble de l'offre (pièces écrites, documents graphiques et plans au format PDF ou équivalent).

Les offres devront obligatoirement parvenir à destination avant la date et l'heure mentionnées au présent RC.

Les offres sont transmises sous la seule responsabilité des candidats.

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées, ne seront pas retenus.

Présentation des offres :

Les candidats transmettront leur offre à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.info> : la plateforme de dématérialisation choisie par l'acheteur.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Pdf ; doc ; xls ; ppt ; jpeg ; jpg ; gif ; csv ; eps ; rar ; zip ; rtf ; pps ; sxw (open office) ; sxc (open office) ; sxi (open office) ; sxd (open office) ; sxm (open office). **Par facilité de lecture, le format PDF est à privilégier.**

Pour répondre sous format électronique, la personne habilitée à engager le soumissionnaire doit être titulaire d'un certificat électronique afin de signer les pièces relatives à l'offre.

Les catégories de certificats de signature utilisés pour signer électroniquement doivent être conformes au référentiel intersectoriel de sécurité et référencés sur une liste établie par le ministre chargé de la réforme de l'Etat. Le référentiel intersectoriel de sécurité et la liste des catégories de certificats de signature électronique sont publiés à l'adresse suivante :

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

En cas de candidature groupée, le mandataire du groupement assume seul la sécurité et l'authenticité des informations transmises par le groupement candidat.

Les candidats peuvent adresser à l'appui de leurs offres électroniques une copie de sauvegarde. Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « copie de sauvegarde ».

Lorsqu'elles sont accompagnées d'une copie de sauvegarde, les offres transmises par voie électronique et dans lesquelles un programme informatique malveillant est détecté par l'entité adjudicatrice donnent lieu à l'ouverture de la copie de sauvegarde.

Si une offre a été transmise par voie électronique, mais n'est pas parvenue dans les délais de dépôt des offres ou bien n'a pas pu être ouverte, il sera alors procédé à l'ouverture de la copie de sauvegarde, sous réserve que celle-ci lui soit parvenue dans les délais de dépôt des offres.

Si le pli contenant la copie de sauvegarde n'est pas ouvert, il sera détruit par l'entité adjudicatrice.

Les offres dématérialisées devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées au présent document.

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique avec copie de sauvegarde, doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des offres.

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite d'un marché papier.

Section XI – Critères de sélection des candidatures

- Capacités techniques ;
- Garanties financières ;
- Références dans le domaine considéré.

Section XII – Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- 60 % : valeur technique de l'offre
- 40 % : prix des prestations

1. Valeur technique

La valeur technique sera évaluée sur les éléments fournis dans le mémoire technique, le descriptif des moyens mis en œuvre et le planning :

Tout d'abord, 60 points seront accordés au prestataire, et dépendront des critères suivants :

- La pertinence de la proposition et de la méthodologie ;
- Le détail des prestations proposées ;
- La prise en compte des spécificités du territoire de l'étude ;
- La prise d'initiatives favorables aux objectifs du projet.
- La qualité et le soin des rendus.

- Les délais d'exécution proposés.

Les moyens matériels et humains affectés à la mission, seront quant à eux notés sur 30 points.

Le candidat sera principalement jugé sur les points suivants :

- La qualité des CV des intervenants ;
- La disponibilité accordée à l'étude ;
- La richesse des moyens techniques et analytiques proposés.

Enfin, le phasage global de la mission, représentera un total de 10 point.

Le candidat sera jugé sur la coordination pertinente de chaque mission.

La prise en compte des spécificités du territoire sera rigoureusement évaluée.

De la même façon que pour le critère « prix des prestations », la note sera ensuite ramenée à 10 et le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de points se verra accorder la note maximale.

$$\text{Note} = \frac{10 \times \text{note technique du candidat}}{\text{Meilleure note technique}}$$

2. Prix des prestations

Pour le critère « prix des prestations » la note de 10 sera attribuée à l'offre la moins disante. Les notes inférieures seront attribuées proportionnellement en appliquant la formule suivante :

$$\text{Note} = \frac{10 \times \text{montant meilleure offre}}{\text{Montant de l'offre}}$$

3. La note finale :

La pondération suivante sera ensuite appliquée aux deux notes sur 10 ainsi obtenues.

- 60 % : valeur technique de l'offre
- 40 % : prix des prestations

Section XII – Procédures

1) Type de procédure :

- | | |
|---|---|
| 1 <input type="checkbox"/> Appel d'offres ouvert | 5 <input type="checkbox"/> Marché négocié |
| 2 <input type="checkbox"/> Appel d'offres restreint | 6 <input type="checkbox"/> Dialogue compétitif |
| 3 <input type="checkbox"/> Concours ouvert | 7 <input checked="" type="checkbox"/> Procédure adaptée |
| 4 <input type="checkbox"/> Concours restreint | 8 <input type="checkbox"/> Autres |

Section XIII – Conditions de délai

1) Date limite de réception des offres le 07/01/2020 à 15h00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

Section XV – Autres renseignements

1) Contenu du dossier de la consultation:

- Règlement de la consultation ;

- Pièce 1. - L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes ;
- Pièce 2. - Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) et ses annexes ;
- Pièce 3. - Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses annexes ;
- Pièce 4. - Le bordereau des prix unitaires (BPU) ;
- Pièce 5. - Le détail quantitatif estimatif (DQE) ;

2) Application de l'article R 2125 alinéa 6 du code de la Commande Publique

non

oui

3) Renseignements d'ordre administratifs, techniques et complémentaires *(le cas échéant)*

Pour tous les renseignements d'ordre administratifs, techniques et complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir une demande via la plateforme marchés-publics.info au moins 7 jours avant la date de remise des offres.

ANNEXE I – ADRESSES COMPLEMENTAIRES

A ne remplir qu'en cas de différence avec la section II.

1. 1 - Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratifs et techniques peuvent être obtenus :

- 1 Nom de l'organisme : SYNDICAT DE L'EAU DU VAR EST (SEVE)
- 2 Correspondant : Mlle Quitterie Blanchard
- 3 Téléphone : 04.94.17.66.28 / 07.86.30.73.16
- 4 Adresse de courrier électronique (courriel) : q.blanchard@ville-frejus.fr

2- Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

- 1 Nom de l'organisme : SYNDICAT DE L'EAU DU VAR EST (SEVE)
- 2 Téléphone : 04.94.17.66.95
- 3 Adresse de courrier électronique : via la plateforme : marchés publics.info

4 - Adresse à laquelle les offres /candidatures peuvent être envoyées :

- 1 Nom de l'organisme : SYNDICAT DE L'EAU DU VAR EST (SEVE)
- 2 Correspondant : Madame la Présidente
- 7 Téléphone : 04.94.17.66.95
- 3 Adresse de courrier électronique : via la plateforme : marchés publics.info